

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.017

L'An Deux Mille Deux, le 18 février à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

12 FEVRIER 2002

DATE D'AFFICHAGE

12 FEVRIER 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, Adjoints,

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE
Melle LABEYRIE représentée par M. LE GUEUT
Melle TURPIN représentée par M. BOURGEOIS

ABSENTS-EXCUSES : M. FAVRE.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 32

Mlle ISENDICK a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : **AMENAGEMENT DES JARDINS DU MONDE**
CONSTRUCTION D'UNE SERRE TECHNIQUE

VOTE : 26 POUR
3 ABSTENTIONS
3 CONTRE

Dans le cadre de l'aménagement des "Jardins du Monde", la Ville de ROYAN doit procéder à la construction d'une serre technique de 230 m² rue Bel Air.

Les travaux se décomposent en 3 lots distincts :

Lot n° 1 : V.R.D :

- comprenant les aménagement extérieurs de la serre, les amenées d'énergies...

Lot n° 2 : Fondations profondes :

- comprenant l'exécution de 18 pieux de fondations

Lot n° 3 : Serre technique

- comprenant la construction de la serre (compris dépôt du permis) avec tous ses équipements (chaufferie, tables roulantes etc...)

L'estimation globale des travaux par les Services Techniques s'élève à 249.000,00 Euros TTC .

Un dossier de consultation d'entreprises établi par les Services Techniques a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence pour le lancement d'un appel d'offres ouvert européen. L'avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 10 décembre 2001.

La date limite de remise des offres a été fixée au 08 février 2002

La commission d'ouverture des plis, lors de ses réunions en date des 11 et 18 février 2002, a décidé de retenir, pour chaque lot respectif, les offres suivantes :

Lot n° 1 : Ent. ROTRACO pour un montant de : 37.044,17 Euro TTC

Lot n° 2 : Ent. TECHNITRA pour un montant de : 23.802,31 Euro TTC
(solution variante)

Lot n° 3 : Ent. MARCHEGAY pour un montant de : 122.190,54 Euro TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de réaliser les travaux de la serre technique
- VU le Dossier de Consultation d'Entreprises établi par les Services Techniques
- VU l'avis de la Commission de Travaux en date du 24 octobre 2001
- VU le choix de la Commission d'Ouverture des Plis en date des 11 et 18 février 2002
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver la procédure de consultation d'entreprises par voie d'appel d'offres ouvert européen pour les travaux de construction d'une serre technique ,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer les pièces nécessaires à la réalisation des marchés à intervenir avec les entreprises suivantes :

Lot n° 1 : Ent. ROTRACO pour un montant de : 37.044,17 Euro TTC
Lot n° 2 : Ent. TECHNITRA pour un montant de : 23.802,31 Euro TTC
Lot n° 3 : Ent. MARCHEGAY pour un montant de : 122.190,54 Euro TTC

- d'imputer les dépenses correspondantes au titre du budget communal

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 21 février 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS